

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00113

SAINT-MARTIN-LA-PLAINE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA POMPE - MARCHE PASSE AVEC SMTP - MARCHE N°2015ASRI140 - AVENANT N°1

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160223-D20160011310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

SAINT-MARTIN-LA-PLAINE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA POMPE - MARCHE PASSE AVEC SMTP - MARCHE N°2015ASRI140 - AVENANT N°1

Saint-Etienne Métropole, a notifié, le 1^{er} août 2015, à l'entreprise SMTP, un marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue de la Pompe à Saint-Martin-la-Plaine pour un montant de 44 022,42 € HT.

Les travaux de reprise des réseaux humides ont entraîné la découverte d'un puits sous la rue de la Pompe (non identifié sur les plans d'assainissement). Ce puits est actuellement en charge et ne peut être condamné. Afin de garantir un écoulement des eaux du puits et éviter une mise en charge du puits et du sous-sol, des travaux de raccordement, non prévus initialement, doivent être réalisés, à savoir :

- la création d'un trop plein au puits et raccordement au réseau d'eaux pluviales posé sous la rue de la Pompe,
- la création d'une dalle de couverture en béton,
- la condamnation du branchement vers l'ouvrage de pompage actuellement hors service.

De plus, le projet initial est également modifié de la façon suivante :

- prolongement du réseau EP afin de récupérer les descentes de chenaux au niveau du passage de la rue du 8 mai 1945,
- reprise de trois branchements EU et un branchement EP du passage du 8 mai 1945,
- modification du tracé des branchements EP et EU place des Grenettes,
- suppression du raccordement de la grille existante place des Grenettes,
- pose de deux boîtes supplémentaires EU rue de la Pompe,
- suppression de 2 regards EP et 2 regards EU,
- modification du tracé des branchements EP et EU place de la Paix,
- création d'une antenne rue du 8 mai 1945 pour récupérer un branchement d'eaux usées.

La réalisation de ces travaux nécessite de passer un avenant selon les bilans ci-dessous.

Bilan des modifications entre le projet et les travaux réalisés

Modification du projet initial	Pris en compte dans ordre de service	Cout estimé via ordre de service (HT)	Réalisation	Cout réel (HT)
Création d'un trop plein au puits et d'une dalle de couverture	OS n°2 – 6 11 2015 Sujétion technique	+ 1 080 €	OUI	1 080 €

	imprévue			
Prolongement du réseau EP passage du 8 mai 1945	OS n°3 – 16 11 2015	+ 5 000 €	NON	3037,38 €
Reprise de trois branchements EU passage du 8 mai			OUI	
Reprise d'un branchement EP passage du 8 mai			OUI Reprise de deux branchements	
Diminution du tracé des branchements EP et EU place des grenettes			OUI	
Suppression du raccordement de la grille pluviale place Grenette			OUI	
Pose de deux boîtes EU supplémentaires rue de la pompe			OUI	
Suppression de deux regards EP sur réseau principal			OUI Suppression de trois regards	
Suppression de deux regards EU sur réseau principal			OUI	
Modification du tracé des branchements place de la Paix			OUI	
Création d'une antenne EU rue du 8 mai 1945			OUI	
Suppression d'un branchement EU rue de la Paix	Non	- 1 000 €	OUI	- 1 000 €
Création d'une antenne EU impasse vers rue Joanny Rousset	Non	+ 1 000 €	OUI	+ 1 000 €
			Total surcout (HT)	4 117,38 €

Bilan des modifications liées aux erreurs de quantité sur le DQE

Désignation	Quantité DQE	Cout prévisionnel	Quantité réellement mise en œuvre	Cout réel (HT)
Surprofondeur de terrassement en tranchée de 1,3m à 3m inclus pour réseau EU (unité en dm.ml)	14	280 €	85.50	1 710 €

Surprofondeur de terrassement en tranchée de 1,3m à 3m inclus pour réseau EU (unité en dm.ml)	1,6	40 €	122	3 050 €
			Total surcout (HT)	4 760 €

L'ensemble de ces modifications implique une augmentation financière du marché de 8 877,38 € HT portant le montant final du marché à 52 899,80 € HT soit une augmentation de 20,16 %.

Ces travaux nécessitent également de prolonger la durée du marché d'une semaine ; ce qui porte le délai global de réalisation initial des travaux à six semaines non compris trois semaines de préparation.

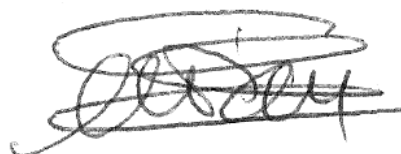
Cet avenant entraînant une augmentation de plus de 5 %, il appartient au Bureau de Saint-Etienne Métropole d'en autoriser la signature.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au marché n°2015ASRI140,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenants n°1 au marché 2015ASRI140 conclu avec SMTP.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU